

Délibération n°2019.00100

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
- Fonds de concours Rénovation et amélioration
thermique des bâtiments scolaires

Séance du 15 octobre 2019

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 21

absents excusés représentés : 11

absente excusée non représentée : 1

L'an deux mille dix neuf, le 15 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 09 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert, 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Luc MARION, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

M. Benoît PENEZ donne pouvoir à M. Farid DJABALI, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Jean-Pierre BONTOUX, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jacques DURIN donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à M. Guy DARAGON, Mme Josiane MARCOUD donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Philippe LALOUÉ donne pouvoir à M. Richard BERTHELEU

ABSENTE EXCUSÉE NON REPRESENTÉE :

Mme Farida BENMOUSSA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain BERNARD

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2019.00100

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France - Fonds de concours Rénovation et amélioration thermique des bâtiments scolaires

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Guy DARAGON, Conseiller municipal délégué à la mission énergie et éco-responsabilité,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France en date du 28 juin 2018 relative au pacte fiscal et financier de solidarité,

Considérant que ce programme de travaux de rénovation et d'amélioration thermique des bâtiments scolaires est éligible au fonds de concours institué par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 8 octobre 2019,

DELIBERE **A l'unanimité**

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France en vue de participer au financement du programme de travaux relatif à la rénovation et à l'amélioration thermique des bâtiments scolaires, à hauteur de 633 838 euros,

CONFIRME que ce montant n'excède pas la part de financement attribué à la ville,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la recette correspondante sera imputée au budget communal chapitre 13 – fonctions 211 et 212

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.